

Introduction

Release date 11/08/2015

Contributor Frédéric Akpamou

Les ressources biologiques constituent la principale source de nourriture, de médicaments et de matériaux divers pour la survie de l'homme.

Mais comme le souligne Dreux (1974), « Pendant longtemps, l'homme a exploité la nature à sa guise, persuadé implicitement qu'elle était inépuisable et que son action ne pourrait que l'améliorer. Cette exploitation de la nature par l'homme s'est faite, très malheureusement, avec une méconnaissance complète des lois qui la régissaient, et elle a entraîné bien des dégâts irréversibles» .

C'est là la triste situation que vit le monde aujourd'hui, et plus particulièrement le Togo qui fait face à une profonde érosion de sa diversité biologique dont dépend énormément sa population pour sa survie.

Déjà en 1937, Aubreville qui étudiait les forêts du Togo et du Bénin, voyant les dégâts causés sur ces écosystèmes indispensables pour la sauvegarde de la diversité biologique, déclarait ce qui suit : « Si l'on n'intervient pas, il sera trop tard ».

Très tôt, suite à ces observations et aux recommandations des forestiers d'alors, le pouvoir colonial puis plus tard, le gouvernement togolais, conscients des menaces qui pèsent sur les ressources naturelles, ont pris des textes, des lois et des réglementations en vue d'une meilleure gestion et utilisation des ressources naturelles. Cette volonté s'est traduite par la création d'aires protégées à travers le pays et par l'initiation de programmes de reboisements par des institutions publiques et privées avec l'appui d'organismes internationaux. L'Etat togolais a de plus, signé ou ratifié plusieurs conventions, traités et accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement dont l'une des plus importantes est la Convention sur la Diversité Biologique de 1992.

Seulement, il existe un décalage réel entre les engagements politiques et la réalité sur le terrain. C'est ainsi que malgré ces mesures, l'exploitation abusive des ressources se poursuit, entraînant des dégâts dans presque toutes les localités du pays.

Aussi, la connaissance de la grande majorité de la diversité biologique togolaise est-elle très fragmentaire, ce qui ne favorise guère une véritable stratégie de conservation de ces ressources.

En vue d'exécuter l'une des activités habilitantes de la convention sur la diversité biologique, le Togo a élaboré sa monographie nationale sur le sujet, dont le but est de combler en partie ces lacunes et favoriser la connaissance de l'essentiel des végétaux et des animaux ainsi que des écosystèmes du territoire national. Cet atout permettra de préparer une stratégie et un plan d'actions pour la conservation et la gestion durables de la diversité biologique du pays, car, «

pour agir, il faut savoir »1.

Cette monographie comprend huit chapitres :

- le premier chapitre présente le contexte général notamment le milieu naturel et les données socio-économiques du Togo ;
- le second chapitre traite de la diversité terrestre qui englobe les écosystèmes terrestres et leur diversité végétale et animale;
- le troisième chapitre présente la diversité biologique aquatique et comprend les écosystèmes aquatiques, la diversité végétale aquatique, la diversité animale aquatique ;
- le quatrième chapitre présente la synthèse générale sur la la diversité spécifique au Togo ;
- le cinquième chapitre expose les menaces qui pèsent sur la diversité biologique ;
- le sixième chapitre fait le point sur l'économie de la diversité biologique, c'est-à-dire, les diverses utilisations des composantes de cette diversité ;
- le septième chapitre énonce les mesures légales, réglementaires et institutionnelles prises jusqu'à ce jour au Togo pour la conservation de la diversité biologique ;
- le huitième chapitre fait l'état actuel des recherches sur la diversité biologique au Togo.